

Montréal, le 7 février 2024

Par courriel

À : Toutes les entités visées

OBJET : Information sur la publication de documents de référence

Madame,
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) attire votre attention sur les éléments d'information suivants :

- [Registre des entités visées par les normes de fiabilité](#) (le Registre) : à la suite de l'approbation du Registre, une nouvelle version de celui-ci est désormais disponible.
- [Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité](#) (le Glossaire) : à la suite de l'adoption du Glossaire, une nouvelle version de celui-ci est désormais disponible.

Ces documents sont publiés dans la section [Entités visées – Normes de fiabilité](#) du site internet de la Régie.

Les entités visées par les normes de fiabilité doivent prendre connaissance du texte des normes, du Registre, du Glossaire ou de tout autre document de la Régie portant sur la surveillance de la conformité et l'application des normes de fiabilité du Québec.

Vous pouvez vous abonner à notre infolettre « [Quoi de neuf?](#) » donnant les nouvelles concernant le régime obligatoire de normes de fiabilité au Québec.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml